



15ème législature

Question N° : 21452	De M. Mounir Belhamiti (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Financement de l'enseignement spécialisé de la musique	Analyse > Financement de l'enseignement spécialisé de la musique.
Question publiée au JO le : 16/07/2019 Question retirée le : 20/08/2019 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Mounir Belhamiti interroge M. le ministre de la culture sur le financement de l'enseignement spécialisé de la musique en France. L'enseignement initial de la musique - dont l'objectif premier est de former des amateurs - doit être soutenu pour continuer à se développer. La France compte plus de 1 000 établissements publics d'enseignement artistique, plus de 25 000 enseignants et 280 000 élèves tous enseignements confondus mais cela ne représente que 0,4 % de la population française. Or la France a plus que jamais besoin de culture, source inépuisable de rapprochement entre citoyens. Par ailleurs, les bénéfices de la pratique musicale dès le plus jeune âge ne sont plus à démontrer. La bonne santé financière des établissements de création et de diffusion de la musique comme les écoles de musique et les conservatoires, doit être une priorité pour assurer un accès à la culture toujours plus large et la réalisation de projets artistiques ambitieux qui font rayonner la France dans le monde entier. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour assurer le soutien au développement de l'enseignement spécialisé de la musique en France.